



MATÉRIALFICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Préparé conformément à la norme sur la communication de renseignement à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et à la norme ANSI relative aux fiches toxicologiques (Z400.1). Conforme aux normes canadiennes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Date de révision 15-nov.-2012

Numéro de révision 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Intitulé Du Produit SWEPCO 803 Chain & Cable Lube (Bulk)
Code Du Produit W30901B

Famille chimique Famille chimique
Usage recommandé Lubrifiant

Adresse du fournisseur Southwestern Petroleum Corporation, 534 North Main St, Fort Worth, TX 76106 USA
 1-800-877-9372
 www.swepcousa.com

Numéro de téléphone des Urgences Chemtrec 1-800-424-9300 in US; Canutec 1-613-996-6666 in Canada.
N° ONU : UN1993

2. Identification des risques

MISE EN GARDE

Aperçu des premiers secours

liquide combustible. Irritant pour les yeux. Irritant pour la peau. PEUT ÊTRE NOCIF PAR INGESTION.



NPFA

SANTÉ 1 **inflammabilité** 2 **Instabilité :** 0

WHMIS

B3 - Liquide combustible, D2B

apparence gis foncé

Voies majeures d'exposition

état physique :

Liquide

Odeur

Contact avec la peau :: contact avec les yeux.

Effets de santé aigus

Par voie cutanée

Éviter le contact avec la peau. Risque d'irritation.

LES YEUX Le contact avec les yeux peut causer une irritation.

Par inhalation Éviter de respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Peut causer de l'irritation respiratoire ou d'autres effets pulmonaires suite à une inhalation prolongée ou répétée à la brume d'huile si les niveaux contenus dans l'air dépassent la limite recommandée d'exposition à la brume d'huile (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m³; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m³; OSHA PEL TWA: 5 mg/m³).

INGESTION L'ingestion n'est pas considérée comme une voie potentielle d'exposition. Poids faible de toxicité orale aiguë, mais des quantités aspirées en une minute par les poumons peuvent entraîner des blessures de légères à graves et éventuellement la mort.

Effets cancérigènes : L'effet cancérigène de ce mélange complet n'ont pas été évaluées. L'information sur les ingrédients individuels qui peuvent avoir des effets cancérigènes, le cas échéant, soyez trouvée dans la section 3 & 11.

Effets de santé chroniques

Des rapports associent une surexposition occupationnelle répétée et prolongée aux produits à base de pétrole à des dommages au foie, aux reins, au cerveau et au système nerveux. Cependant, il n'y a aucune preuve descriptive de ces effets sur les humains quand l'exposition est maintenue sous les limites de l'OSHA et de l'ACGIH

État médical aggravé Aucune information disponible.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Consulter la section 12 pour des données écologiques.

3. Composition/information relative aux ingrédients

Si l'un ou l'autre des composants de ce produit est défini comme dangereux selon la norme sur la communication de renseignement à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA 1910.1200 et est présent à 1% ou plus (0,1% ou plus pour les cancérigènes) ou sont considérés les composants dangereux selon des conditions canadiennes de SIMDUT ils sera listé dans cette section. Si aucun de ces composants n'apparaît dans cette section, aucun composant du produit n'égale ou surpasse les exigences de déclaration.

Component	No. CAS	EINECS	% en poids	CIRC	OSHA	NTP Carc	WHMIS
Barium dinonylnaphthalenesu lfonate 25619-56-1 (1 - 9.99)	25619-56-1	247-132-7	1 - 9.99	-	-	-	B4 (pyrophoric powder); B6 (including pyrophoric powder); D2B (including pyrophoric powder)

4. Mesures de premiers soins

contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Par inhalation Mettre la victime à l'air libre.

INGESTION Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Propriétés inflammables liquide inflammable.

Moyen d'extinction approprié : Pulvérisation d'eau ou brouillard, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂) ou mousse. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après que le feu ait été éteint.

Produits de combustion dangereux Aucune information disponible.

Risques spécifiques associés aux produits chimiques Conserver le produit et son récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Équipement de protection et mesures à prendre pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. Mesures en cas de fuite accidentelle

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Méthodes de confinement : Prévenir toute fuite ou tout déversement supplémentaire, si cela peut être fait en sécurité. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Imprégner avec des matières absorbantes inertes (ex. : sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois).

AUTRES INFORMATIONS Déclarer les déversements accidentels aux autorités compétentes, tel que requis.

7. Manipulation et entreposage

Manipulation Manipuler conformément aux bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sécurité.

Conservation Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Lignes directrices en matière d'exposition Des niveaux d'exposition pour tous les composants de ce produit qui sont considérés dangereux sont énumérés ci-dessous. Considérez, cependant, que ces niveaux d'exposition sont pour des concentrations pures de ces ingrédients. Si aucune table n'apparaît ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle n'ont pas été établies ou ne sont pas connues pour l'un des ingrédients de ce produit:

Intitulé chimique	VLE ACGIH	OSHA PEL	PQ OEL	Ontario TWAEV	EU OEL
Barium dinonylnaphthalenesulfonate	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³		

Contrôles d'ingénierie :	Utilisation dans le secteur bien-aéré. Si l'utilisation produira un brouillard d'huile, fournissez la ventilation ou commandes de technologie pour maintenir des limites aéroportées d'exposition d'huile au-dessous de ceux indiquées pour l'huile minérale (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m ³ ; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m ³ ; OSHA PEL TWA: 5 mg/m ³).
Protection des yeux/du visage	lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau :	Utiliser des gants et des vêtements protecteurs si un contact avec le produit est probable.
Protection respiratoire	Si les niveaux d'exposition ne peuvent être maintenus sous les limites d'exposition acceptables ou si l'irritation se produit, il est recommandé de porter un système de protection des voies respiratoires approuvé par NIOSH/MSHA.
Précautions générales d'hygiène :	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

apparence	gris foncé	Odeur	Solvant
état physique :	Liquide	pH	aucune donnée disponible
Point d'éclair	40.6 °C	température d'auto-inflammation	>
282		°C	
Point/intervalle d'ébullition	> 148 °C	Point/intervalle de fusion	aucune donnée disponible
Limites d'inflammation dans l'air, %		Inférieur 1 Supérieur 6	
Densité (L'eau=1)	0.89	Solubilité dans l'eau	insoluble
Densité de Vapeur (Air=1)	4.8	Volatil, % Vol	14.4%

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	Stable en conditions de stockage recommandées.
Conditions à éviter	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Substances Incompatibles	Agents oxydants puissants.
Produits de décomposition nocifs :	Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H ₂ S) au-dessus de 121° C (250° F).
polymérisation dangereuse :	Aucun risque de polymérisation dangereuse.

11. Information toxicologique

La toxicité de ce mélange complet n'a pas été évaluée. Si l'information est disponible pour l'un ou l'autre des composants individuels du mélange, elle est présentée dans cette section. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information toxicologique disponible pour aucun des composants de ce mélange.

Toxicité aigüe

La table ci-dessous indique l'information toxicologique pour les ingrédients spécifiques aux concentrations indiquées. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information sur la toxicologique disponible sur aucun des composants de ce mélange.

toxicité chronique :

Des rapports associent une surexposition occupationnelle répétée et prolongée aux produits à base de pétrole à des dommages au foie, aux reins, au cerveau et au système nerveux. Cependant, il n'y a aucune preuve descriptive de ces effets sur les humains quand l'exposition est maintenue sous les limites de l'OSHA et de l'ACGIH.

cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme étant cancérogène. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information concernant les caractéristiques cancerogenic d'aucun de ces composants de ce mélange.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

écotoxicité

L'écotoxicité et la biodégradabilité de ce mélange complet n'ont pas été évaluées. C'est pourquoi, ce matériau devrait être tenu éloigné des systèmes d'égouts et d'évacuation et de tous les plans d'eau et ne devrait pas être considéré comme facilement biodégradable. Si l'information est disponible sur l'un ou l'autre des composants du mélange, elle est présentée dans cette section. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information sur l'écotoxicité ou la biodégradabilité disponible sur aucun des composants de ce mélange.

13. MESURES À PRENDRE POUR L'ÉLIMINATION

Méthode de disposition de rebut Jeter le contenu/récipient dans un lieu conforme à la réglementation locale.

Intitulé chimique	Statut des déchets dangereux, Californie
Barium dinonylnaphthalenesulfonate	Toxic; Ignitable

14. Information relative au transport

DOT

Nom d'expédition approprié	Flammable liquids, n.o.s.
Classe de danger	3
N° ONU :	UN1993
Groupe d'emballage	III
Description	Flammable liquids, n.o.s.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3 UN1993,PG III

TMD :

Nom d'expédition approprié Flammable liquid, n.o.s.
Classe de danger 3
N° ONU : UN1993
Groupe d'emballage III
Description FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic), 3,UN1993,PG III

MEX

Nom d'expédition approprié Flammable liquid, n.o.s.
Classe de danger 4.2
N° ONU : UN1993
Groupe d'emballage III
Description UN1993 Flammable liquid, n.o.s.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),4.2,III

ICAO

N° ONU : UN1993
Nom d'expédition approprié Flammable liquid, n.o.s.*
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Description Flammable liquid, n.o.s.*(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3,UN1993,PG III

IATA

N° ONU : UN1993
Nom d'expédition approprié Flammable liquid, n.o.s.*
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Code du GMU 3L
Description UN1993,Flammable liquid, n.o.s.*(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3,PG III

IMDG/IMO

Nom d'expédition approprié Flammable liquid, n.o.s.
Classe de danger 3
N° ONU : UN1993
Groupe d'emballage III
No EMS F-E, _S-E_
Description UN1993, Flammable liquid, n.o.s.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3,PG III

RID

Nom d'expédition approprié Flammable liquid, n.o.s.
Classe de danger 3
N° ONU : UN1993
Groupe d'emballage III
Code de classification F1
Description UN1993 Flammable liquid, n.o.s.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3,III,RID
Étiquettes ADR/RID 3

ADR

Nom d'expédition approprié Flammable liquid, n.o.s.
Classe de danger 3

N° ONU :	UN1993
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Description	UN1993 Flammable liquid, n.o.s.(Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic,Solvent naphtha (petroleum), medium aliphatic),3,III,ADR
Étiquettes ADR/RID	3

ADN

Nom d'expédition approprié	Liquide inflammable, N.S.A.
Classe de danger	3
N° ONU :	UN1993
Groupe d'emballage	III

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Réglementations & Inventaires des Etats La table au-dessous des listes tout détail de normalisation ou de inventaire de l'information vers le Canada qui sont considérés dangereux. Tous autres composants sont énumérés sur les inventaire référencés ou sont exempts de la liste. Voir la section 16 pour l'explication des en-têtes de colonne:

Intitulé chimique	No. CAS	TSCA	TSCA 12(b)	CERCLA/SARA 313 (de minimis concentration)	SARA Hazardous Substance Required Qty
Barium dinonylnaphthalenesulfonate	25619-56-1	Present	-	-	-

Règlements des états américains du droit de connaître La table au-dessous des listes tout détail de normalisation ou de inventaire de l'information vers le Canada qui sont considérés dangereux. Tous autres composants sont énumérés sur les inventaire référencés ou sont exempts de la liste. Voir la section 16 pour l'explication des en-têtes de colonne:

Intitulé chimique	Prop. 65 de la Calif.	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Rhode Island
Barium dinonylnaphthalenesulfonate		X	X	X	X

Réglementations & Inventaires du Canada La table au-dessous des listes tout détail de normalisation ou de inventaire de l'information vers le Canada qui sont considérés dangereux. Tous autres composants sont énumérés sur les inventaire référencés ou sont exempts de la liste. Voir la section 16 pour l'explication des en-têtes de colonne:

Intitulé chimique	No. CAS	DSL	NDSL	WHMIS
Barium dinonylnaphthalenesulfonate	25619-56-1	X	-	B4 (pyrophoric powder); B6 (including pyrophoric powder); D2B (including pyrophoric powder)

Ce produit a été classifié selon les critères de risque du Candian RPC (Règlement sur les produits contrôlés) et le MSDS contient toute l'information exigée par le CPR.

Réglementations & Inventaires Internationales La table au-dessous des listes tout détail de normalisation ou de inventaire de l'information vers le Canada qui sont considérés dangereux. Tous autres composants sont énumérés sur les inventaire référencés ou sont exempts de la liste. Voir la section 16 pour l'explication des en-têtes de colonne:

Intitulé chimique	EINECS	AICS	Chine	ENCS	PICCS :
Barium dinonylnaphthalenesulfonate	247-132-7	X	X	X	X

16. autres informations

Sources d'Information qui ont été Consultées

ACGIH - American Convergence of Governmental Industrial Hygienists
ADN - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ADR - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Road
AICS - Inventaire australien des substances chimiques
ANSI - American National Standards Institute
CAP65 - California Proposition 65 Hazard List
CAS - Chemical Abstract Services
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation & Liability Act
CHINA - China Inventory
CPR - Canadian Controlled Products Regulations
DOT - United States Department of Transportation
DSL - Canada Domestic Substances List
EINECS - European Union (EU) European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ENCS - Japan Existing and New Chemical Substances
IARC - International Agency for Research on Cancer
IATA - International Air Transport Association
ICAO - International Civil Aviation Organization
IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
MARTK - Massachusetts Right To Know List
NDSL - Canada Non-Domestic Substances List
NFPA - United States National Fire Protection Association
NIOSH - United States National Institute for Occupational Safety & Health
NJRTK - New Jersey Right To Know List
NTP - United States National Toxicology Program
OSHA - United States Occupational Safety & Health Administration
PARTK - Pennsylvania Right To Know List
PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances
RCRA - United States Resources Conservation & Recovery Act
RID - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Rail
RIHSL - Rhode Island Hazardous Substance List
SARA - United States Superfund Amendments & Reauthorization Act
TDG - Canada Transportation of Dangerous Goods Act
TSCA - US Toxic Substances Control Act
WHMIS - Canada Workplace Hazardous Materials Information System

Définitions

EC50 - Effective Concentration (Concentration of a compound where 50% of the expected effect is observed.)
LC50 - Lethal Concentration (The concentration in water that will kill 50% of the test animals within a specific period of time, usually 96 hours.)
LD50 - Lethal Dose (The single dose that will kill 50% of the test animals by any route other than inhalation such as by ingestion or skin contact.)
OEL - Occupational Exposure Limit
PEL - Permissible Exposure Limits
STEL - Short Term Exposure Limit
TLV - Threshold Limit Value
TWA - Time Weighted Average
TWAEV - Time Weighted Average Exposure Value

Date de révision

15-nov.-2012

Risques secondaires